

HORS LA LOI

**Théorie de l'anarchie
juridique**

LAURENT
DE SUTTER

LES LIENS QUI LIBÈRENT

TRANS

HORS LA LOI

Laurent de Sutter

HORS LA LOI

Théorie de l'anarchie juridique

Collection TRANS

Éditions Les Liens qui libèrent

TRANS

Une collection dirigée par Raphaël Liogier et Dominique Quessada

Penser à travers, et pas à tort

Nous éprouvons aujourd'hui quasi physiquement la dissolution du sol de nos certitudes. Avec des questions sous-jacentes : Que penser et comment devenir ? Comment vivre avec l'incertitude ? Comment réconcilier pensée et réel ? Comment habiter le monde ? Sur quelles idées s'appuyer ? Comment faire advenir ce qui pourrait être ? La collection TRANS se situe dans cette perspective. TRANS, parce qu'elle accueille des textes de ceux qui pensent et qui vivent les transitions. Ceux qui pensent à travers, et pas à tort. À travers les frontières, les assignations, les disciplines, les certitudes, les identités, les souverainetés, les renfermements, les replis sur soi, à travers toutes les clôtures. Il s'agit de déployer des idées vitales et inévitables, sans faux semblants intellectualistes, pour repenser notre rapport au monde. Nous aimerions que cette collection soit le lieu où une approche sensible, émotionnelle des questions théoriques puisse voir le jour, où soit transmise la vive émotion qui sourd des théories. Pour déployer cette approche déspecialisée, TRANS accueille des auteurs en provenance d'horizons divers, allant de la philosophie à la littérature, en passant par les sciences et les techniques.

ISBN : 979-10-209-0967-1

© Les Liens qui Libèrent, 2021

Avertissement

Vous vous apprêtez à tomber dans un piège. Ce piège, pourtant, est si simple : il est celui qui consiste à hypnotiser le chaland à l'aide de mots rassurants – pour mieux lui vendre, ensuite, ce que celui-ci n'aurait même jamais imaginé désirer. Du reste, ce qu'on essaie de vous vendre est tout aussi simple : il ne s'agit de rien de moins que le droit – cette réalité dont l'importance présumée n'a d'égale que l'ennui qu'elle suscite chez ceux qui n'en ont pas la pratique quotidienne. Un tel ennui est sans doute calculé ; peut-être même son organisation délibérée constitue-t-elle le secret le mieux gardé de la corporation multiforme des individus dont c'est le métier de tripoter les mots et les catégories. Il faut que le droit soit ennuyeux, rasant, soporifique – il le faut pour que l'intérêt qu'il devrait susciter soit remplacé par un blanc-seing

laissé à ceux qui, comme des éboueurs d'un type nouveau, acceptent d'y mettre les mains. Pour un peu, on aurait même à les remercier, ces juristes, ces avocats, ces juges, ces notaires, ces fonctionnaires et ces hommes politiques payés pour multiplier les lois, les arrêtés, les décrets, les ordonnances, les jugements et la paperasserie qui les accompagne. On devrait les remercier, parce qu'ils nous épargneraient de devoir nous y pencher nous-mêmes, de nous intéresser à ce dont ils ont réussi à nous persuader que cela n'avait aucun intérêt – mais qu'il fallait bien passer par là. Les pages qui suivent, toutefois, vont vous raconter une histoire très différente, qui n'est pas celle de l'ennui, mais celle au contraire de la sidération – de l'hallucination folle qu'est en réalité le droit une fois qu'on le regarde d'une manière qui refuse le récit qu'on nous a vendu à son propos. C'est une histoire de violence et de trahison, comme dans les meilleurs romans – une histoire qui raconte le feu couvant sous la cendre, le désordre sous l'ordre, le délire sous la raison, et la police attendant, la matraque prête, sous le sourire bienveillant de la loi. Au terme de cette histoire, tout ce que vous avez jamais imaginé sur le droit, que vous soyez vous-même un simple justiciable ou un professionnel de la matière, risque d'en avoir pris un coup. L'intention est délibérée – bien qu'elle n'ait pas pour but de provoquer. Elle n'est mue que par un seul désir : celui de dire enfin ce que

HORS LA LOI

le droit fait, plutôt que de continuer à contresigner encore et encore les attendus du récit qui préfère le présenter du point de vue de ce qu'il devrait faire. Et ce que le droit fait, c'est précisément faire chier – c'est mettre des bâtons dans les roues de tous ceux qui n'arrêtent pas de tenter de recouvrir ses puissances d'action, d'invention et de fiction sous le langage épuisé de l'ordre et de la sécurité, de la justice et des grands principes. Mais lisez plutôt. Vous verrez. Le piège s'est déjà refermé – vous allez tourner la page.

§ 1

Sur la route

C'était une scène familière. Le long de la route poussiéreuse et écrasée par le soleil qui menait de Cnossos au temple de Zeus, trois hommes avançaient avec lenteur. Le premier, nommé Clinias, était un citoyen du royaume de Crète, tandis que les deux autres avaient accompli le voyage depuis Sparte et Athènes¹. Profitant de l'ombre bénéfique apportée par les arbres qui, ici ou là, bordaient le chemin, les trois hommes s'arrêtaient de temps à autre pour converser. Il s'agissait d'une conversation civile, mais un peu froide – une conversation entre individus ayant davantage l'habitude de manipuler les idées que les sentiments. Elle roulait, pour l'essentiel, sur

1. Platon, *Les Lois*, I, 625a-b.

les coutumes et les lois comparées des cités dont chacun d'entre eux était originaire – et sur l'importance qu'il convenait de leur donner. Malgré les différends qui les opposaient, les trois hommes étaient d'accord sur un point: s'il est une chose que les coutumes et les lois permettent d'éviter, c'est bien le danger de la guerre. Car, comme l'expliquait Clinias, la vérité première avec laquelle chaque individu doit s'expliquer afin de pouvoir mener une vie d'excellence est celle voulant que l'inimitié constitue la condition fondamentale de tout ce qui est. Non seulement, «dans la vie publique, tous les hommes sont ennemis de tous les hommes», mais «tout aussi bien dans la vie privée chaque individu est un ennemi pour lui-même¹». De sorte que la grandeur des lois et des coutumes consiste à traduire dans le domaine de la vie publique ce qui forme l'exigence essentielle de la conduite de toute vie privée: celle de la «victoire sur soi-même» (*νικᾶν αὐτὸν*)². En triomphant dans la «guerre qui nous oppose à nous-mêmes», un citoyen témoigne de la possibilité d'un triomphe plus général, c'est-à-dire celui de la cité sur elle-même – sur la cité en tant qu'y agit en permanence

1. *Ibid.*, I, 626d.

2. *Ibid.*, I, 626e.